



Rapport d'activité

Contenu

.....	1
Rapport d'activité.....	1
Avant-propos	1
Mot du Président de Signal Spam.....	2
Mot du Vice-Président de Signal Spam.....	2
1. Statistiques concernant le site www.signal-spam.fr	3
2. Statistiques concernant les plaintes formulées par les internautes	4
3. Echange d'informations avec les autorités publiques	6
3.1. Requêtes et réquisitions	6
3.2. Partenariat avec la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) et l'Agence Nationale de Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI).....	7
4. Reconnaissance institutionnelle	9
5. Charte déontologique et déclarations de conformité.....	10

Avant-propos

Le spam représente une menace d'autant plus difficile à appréhender que la perception d'un courrier est éminemment subjective, et que les cybercriminels jouent sur cette perception à géométrie variable. C'est pourquoi Signal Spam met à disposition des internautes un outil unique pour signaler tout ce qu'ils considèrent être un spam, afin de l'assigner ensuite à l'autorité publique ou au professionnel qui saura le mieux prendre l'action qui s'impose pour lutter contre le spam signalé.

Issue d'un partenariat public/privé, Signal Spam est une association à but non lucratif qui mobilise depuis 2005 les internautes. Après s'être enregistré sur le site www.signal-spam.fr, l'internaute signale tout e-mail qu'il juge indésirable à partir de son logiciel de messagerie (installation d'un plugin) ou directement sur le site.



Jean-Philippe Baert, Directeur Général d'Exact Target France et
Président élu de Signal Spam

L'année qui vient de s'écouler a été riche en événements et en réalisations pour notre association. Vos signalements plus nombreux autorisent une action toujours plus concertée et décisive contre le spam, avec un soutien renforcé des autorités publiques comme ce rapport l'expose.

L'implication des internautes fait la force de Signal Spam pour agir à la fois auprès des expéditeurs d'e-mails (les routeurs, les annonceurs et leurs prestataires) dans le cadre des services de désinscription proposés par Signal Spam et des travaux sur la déontologie, mais aussi lutter contre le spam d'origine cyber-criminelle avec les autorités compétentes et les professionnels qui ont besoin d'informations qualifiées pour agir. L'année qui s'annonce verra Signal Spam communiquer plus largement sur ses missions dans le but de fédérer autour de son activité des citoyens concernés auxquels est donnée une possibilité d'agir concrètement. Nous publierons également des indicateurs réguliers accompagnés d'éclairages pour vous permettre de vous rendre compte de l'importance et de l'utilité de vos signalements, tandis que nous continuerons de travailler avec tous les professionnels qui ont un rôle à jouer dans la lutte contre le spam.

Le rapport annuel que vous allez découvrir vous permettra de mieux vous familiariser avec certaines actions clés conduites par Signal Spam grâce à votre participation qui est le pilier central de l'association. Merci de votre engagement !

Eric Freyssinet, Chef de la division de lutte contre le Cyber-Crime de la Gendarmerie
National et Vice-Président élu de Signal Spam

L'année 2012-2013 nous a permis de concrétiser la mise en place de la charte de déontologie de Signal Spam. Ce texte est bien plus qu'une liste d'engagements, mais un véritable outil de dialogue avec nos membres et les destinataires des informations produites par l'association et qui permettent de lutter contre le courrier électronique non sollicité. Ainsi, nous avons pu dégager avec ceux-ci de véritables bonnes pratiques techniques et organisationnelles, conseiller des améliorations ponctuelles à certains d'entre eux et, j'en suis convaincu, améliorer de façon significative le traitement des signalements de messages non désirés. Enfin, ce document constitue une référence pour le recrutement de nouveaux membres au sein de l'association. D'ici la fin de l'année 2013, nous publierons un état des lieux précis de cette démarche.



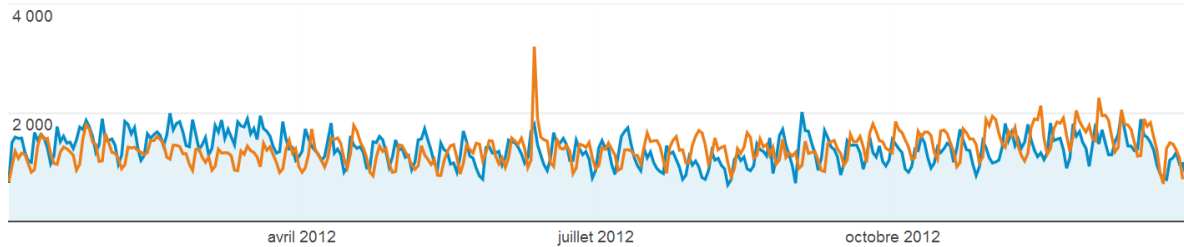
Pour finir, le rapport annuel que vous avez entre les mains vous donne une première idée des informations que nous allons régulièrement publier à destination du public. Rendez-vous pour notre prochaine lettre d'information à la fin de l'été.

1. Statistiques concernant le site www.signal-spam.fr

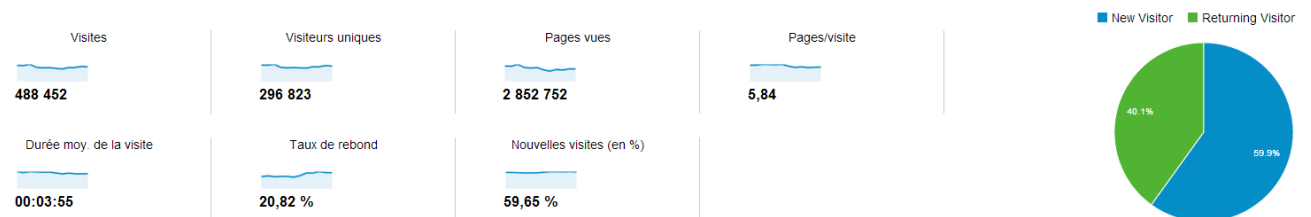
En 2012, 300 000 internautes différents ont visité le site Signal Spam pour près de 500 000 visites, en progression ce qui s'inscrit dans la tendance de 2011. **95 %** des visites viennent de France.

1 janv. 2012 - 31 déc. 2012 : ● Visites

1 janv. 2011 - 31 déc. 2011 : ● Visites



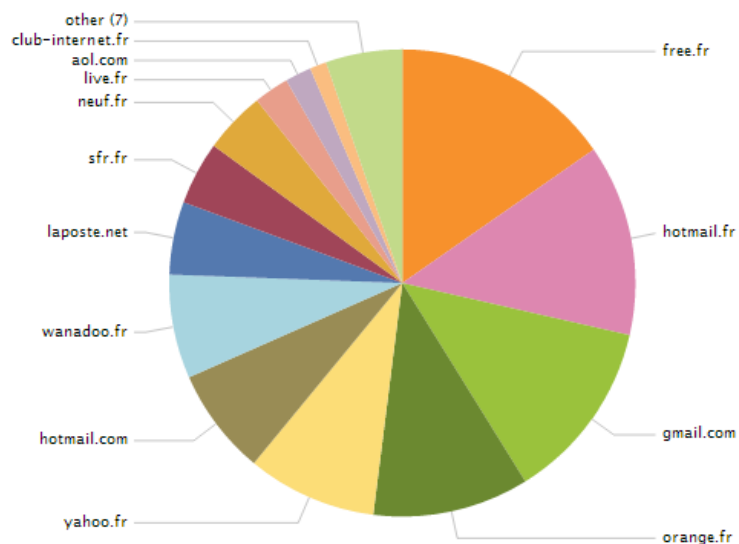
Fréquentation du site www.signal-spam.fr en 2012



Données Google Analytics

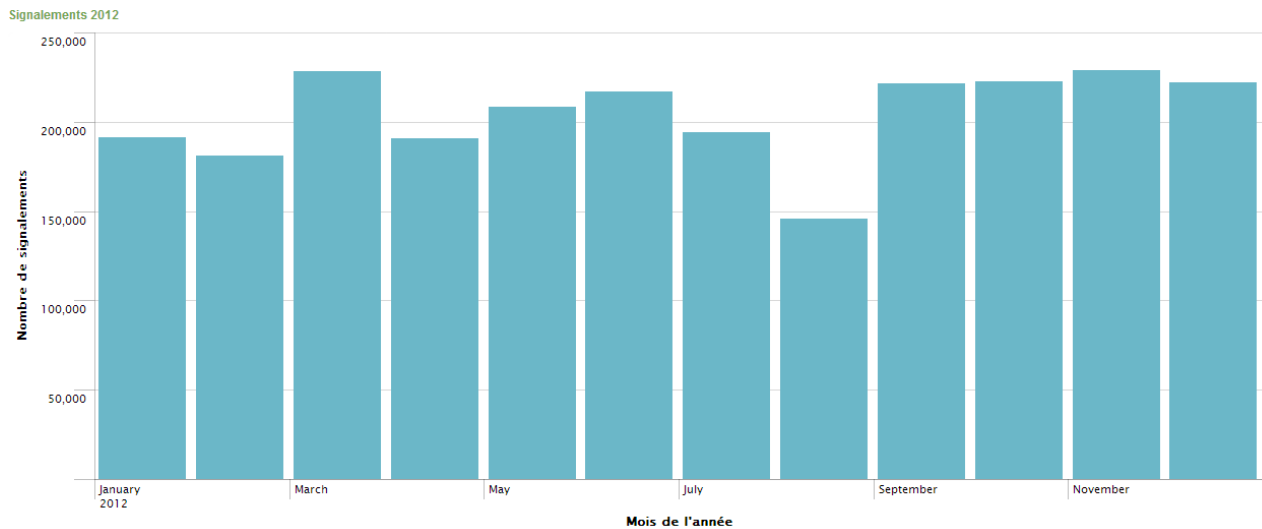
Répartition des utilisateurs de Signal Spam en fonction de leur messagerie

Données Signal Spam avec Splunk



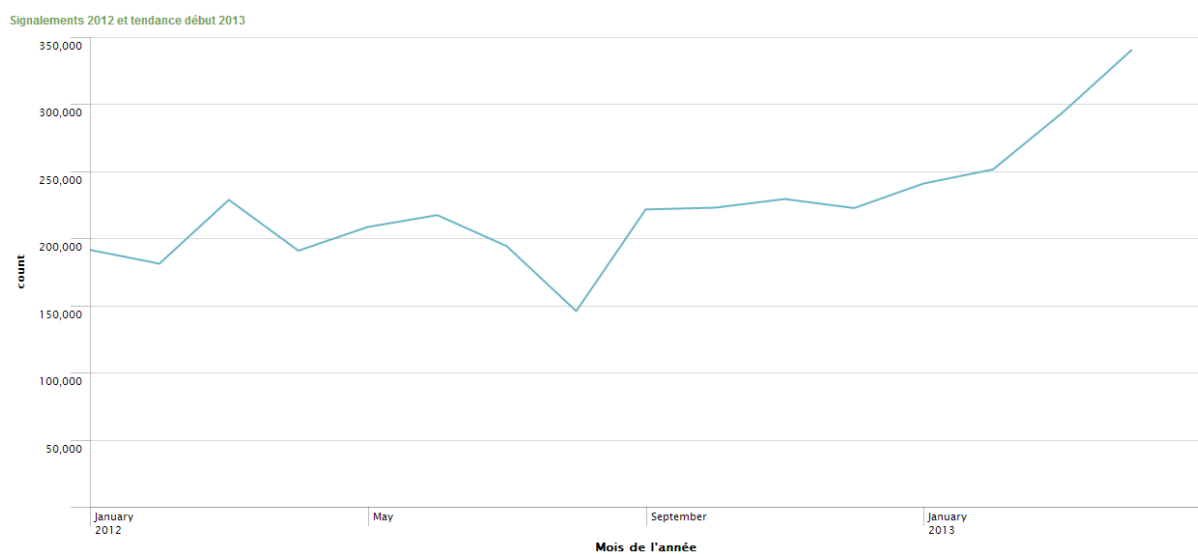
2. Statistiques concernant les plaintes formulées par les internautes

En 2012, ce sont **2 454 369 signalements** que les internautes français ont déposés sur la plateforme Signal Spam, à raison de 200 000 signalements par mois en moyenne. A l'exception de la période estivale qui se démarque par un creux dans les indicateurs proposés ci-dessous, les signalements sont réguliers.



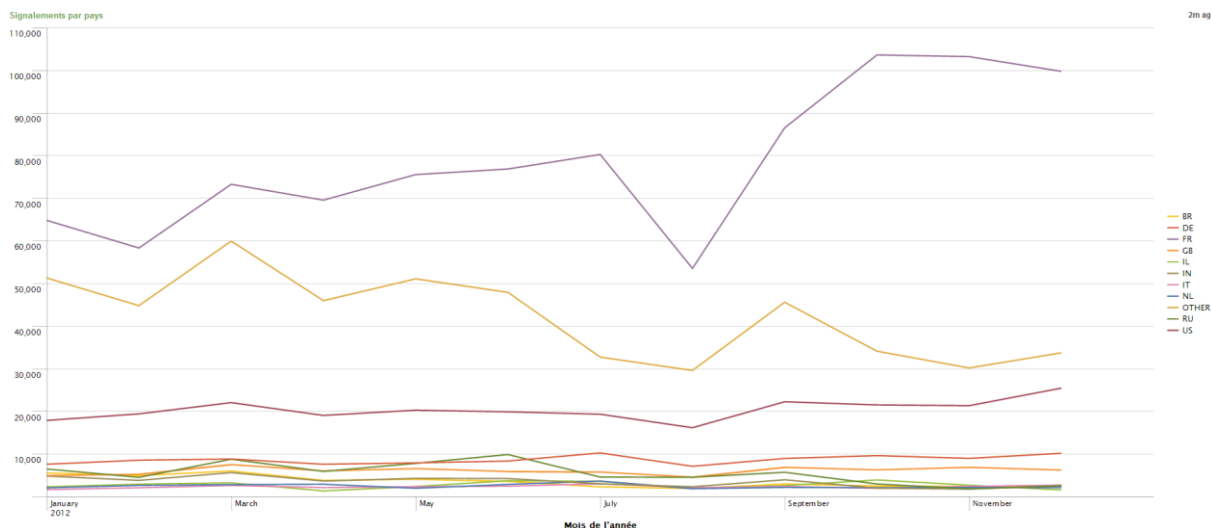
Volume de signalements en 2012, données Signal Spam avec Splunk

La mise à disposition en fin d'année 2012 de nouveaux outils (plugins pour Windows Live Mail et Outlook) a entraîné une hausse notable des signalements que l'on peut observer sur les premiers mois de l'année 2013, avec plus de 300 000 signalements en moyenne à compter de Mars 2013.



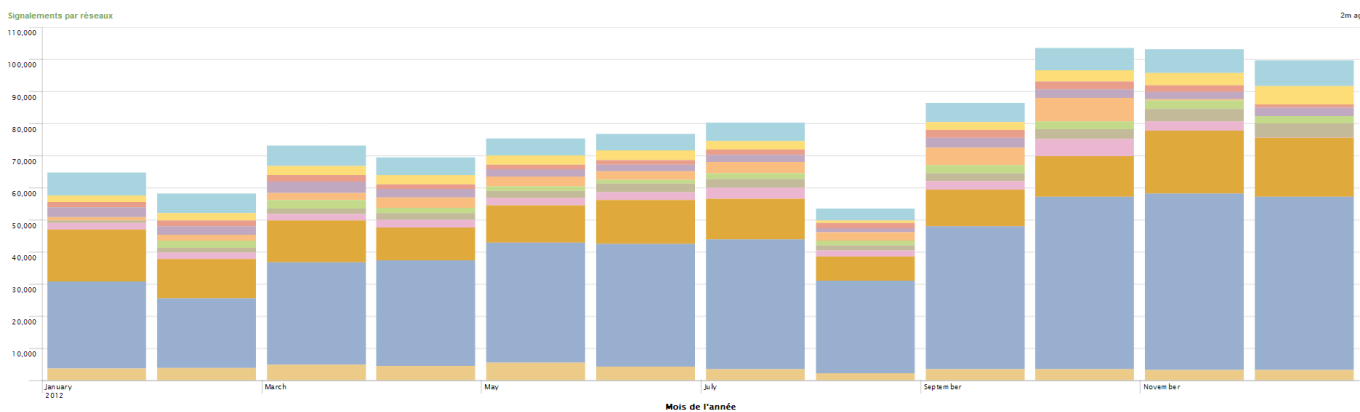
Courbe des signalements en 2012 et début 2013, données Signal Spam avec Splunk

Les adresses émettrices de spams signalées sont majoritairement localisées en France, ce qui ne doit pas surprendre puisque la base de signalement est constituée par les internautes français. Les États-Unis sont le deuxième plus gros émetteur de spam à destination de la France, puis viennent l'Allemagne et à des niveaux proches, la Grande-Bretagne, l'Italie, les Pays-Bas et la Russie. C'est essentiellement un « spam domestique » auquel sont confrontés les internautes français, résultant le plus souvent de mauvaises pratiques chez les professionnels de l'expédition d'e-mails marketing, et dans une moindre mesure, d'ordinateurs infectés par des botnets sur le territoire français.



Signalements par pays d'émission du spam, données Signal Spam avec Splunk

L'étude des réseaux utilisés pour l'émission du spam démontre une nouvelle fois le rôle déterminant et prépondérant joué par quelques acteurs bien identifiés. Une société non membre de Signal Spam achemine à elle-seule près de la moitié du spam signalé par les internautes français.



Signalement par réseaux, données Signal Spam avec Splunk

3. Echange d'informations avec les autorités publiques

Les plaintes formulées par les internautes constituent une base de preuves numériques mises à disposition des autorités compétentes et habilitées à présenter des réquisitions judiciaires à Signal Spam. Sur un sujet précis et une demande cadrée, Signal Spam extrait de sa base de données les informations susceptibles d'assister les autorités dans leur enquête et d'être utilisable au cours d'une procédure en justice. Outre les réquisitions par les organismes habilités, Signal Spam a mis en place des procédures de veilles et d'alertes matérialisées par des échanges d'information continus avec les autorités en charge de la lutte contre le spam et la protection des réseaux

3.1. Requêtes et réquisitions

Organisme	Réquisitions	Résultats
Office Central de Lutte contre la Criminalité liées aux Technologies de l'Information et de la Communication	Trois réquisitions concernant des spams pointant vers des sites identifiés, ou contenant un domaine précis dans le champ « expéditeur ».	Deux résultats positifs Portant sur 87 plaintes
Brigade d'Enquêtes sur les Fraudes aux Technologies de l'Information	Une réquisition concernant des spams pointant vers des sites identifiés, ou contenant un domaine précis dans le champ « expéditeur ».	Un résultat positif Portant sur 1 583 plaintes
Commission Nationale Informatique et Libertés	Quatre demandes d'extraction d'informations de la base de données pour saisine par la CNIL	Quatre résultats positifs Portant sur 2 723 plaintes
Gendarmerie Nationale	Une réquisition concernant des spams pointant vers des sites identifiés, ou contenant un domaine précis dans le champ « expéditeur ».	Extraction non-probante

Dans une enquête concernant le vol d'une base de données comprenant les informations des clients d'une société de paris en ligne et de jeux de poker menée par la Brigade d'Enquêtes sur les Fraudes liées aux Technologies de l'information (BEFTI), Signal Spam a fourni sur réquisition la liste des signalements liés aux noms de domaines utilisés pour expédier des e-mails non-sollicités par les auteurs du vol de la base de données.

La réquisition a permis de mesurer l'envergure de la fraude et de faire progresser l'enquête jusqu'en Lettonie avec les autorités concernées, en apportant la preuve du caractère non-sollicité de ces communications grâce aux plaintes des internautes.

Anne Souvira, Chef de la BEFTI

3.2. Partenariat avec la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) et l'Agence Nationale de Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI).

En 2012, Signal Spam a fourni à la CNIL:

- Une liste mensuelle des 30 expéditeurs français les plus signalés par les internautes afin de servir de fondement aux procédures d'enquête et de sanction de la Commission : à partir de 500 signalements;
- Quatre réponses à des demandes d'extraction de la base de données pour saisine concernant des expéditeurs identifiés par la Commission. Toutes les extractions ont été positives.

Le TOP 30 mensuel des expéditeurs français les plus signalés permet à la CNIL d'envoyer des courriers d'observations aux responsables ou de réaliser des contrôles sur place afin de s'assurer du respect de la loi « Informatiques et Libertés ». Ces contrôles portent principalement sur :

- ✓ les méthodes de collecte des adresses électroniques utilisées (vérification de l'origine des données et des éventuels fichiers utilisés pour procéder aux envois de messages),
- ✓ la validité du consentement des personnes ainsi démarchées (respect du principe du recueil du consentement préalable des personnes, dit « opt-in »),
- ✓ le respect du droit de s'opposer à recevoir de nouveaux messages.

En 2011-2012, la Commission a réalisé une quinzaine de contrôle sur le fondement de ces signalements. Lorsqu'une violation avérée de la loi « Informatique et Libertés » est constatée, les dossiers sont transmis à la formation contentieuse, qui peut engager des procédures de sanction.

Depuis 2008, six mises en demeure ont ainsi été adoptées. Les courriers d'observations des services de la CNIL ont, jusqu'à présent, toujours conduit les responsables de traitement à se mettre en conformité avec la loi. Cette mise en conformité a notamment pu être vérifiée par le biais des signalements du Top 30 des campagnes de prospection par courriel signalées sur la plateforme Signal Spam.



Daniëla Parrot, Chef du service des Plaintes

Dans le cadre de sa relation de travail avec la Commission, Signal Spam a également été consulté pour fournir une note de position de ses membres sur le sujet de l'Opt-In partenaire (le recueil du consentement à être prospecté par une entreprise pour le compte de ses partenaires). Lors de cette consultation, Signal Spam a défendu l'impossibilité de céder le consentement de l'internaute à des partenaires de second niveau, et même - en l'état du marché actuel et des dérives constatés - le principe d'une prospection limitée à l'entreprise qui a effectué le recueil du consentement.

En 2012, Signal Spam a fourni à l'ANSSI :

- Un flux de données portant sur les URL menaçantes dans les spams signalés par les internautes.

Signal Spam travaille à l'amélioration de ce flux en se dotant d'un outil rigoureux de qualification des spams en fonction de leur nature (message commercial légitime/illégitime, phishing, arnaque, malware...).

3.3. Flux extra-nationaux

La lutte contre le spam et le cyber-crime ne saurait être correctement appréhendée sans le concours de partenaires internationaux. Signal Spam promeut et met en œuvre un partage global de l'information à chaque fois que celle-ci est utile aux acteurs reconnus de la lutte contre le spam.

Entre fin 2011 et début 2013, Signal Spam a configuré trois flux d'information vers des partenaires dûment autorisés :

- Au Luxembourg : le CERT national CIRCL



- Au Pays-Bas : l'autorité de protection des consommateurs et du marché en charge de la lutte contre le spam (précédemment OPTA).



- En Suisse : le CERT académique SWITCH



4. Reconnaissance institutionnelle

Dans sa note d'analyse intitulée *Cybersécurité, l'urgence d'agir*, Le Centre d'Analyse Stratégique du Premier Ministre consacre un encadré à Signal Spam présentant l'association comme le seul exemple de partenariat public-privé mettant en œuvre une coopération entre différents acteurs de la sécurité.



À l'exception de l'association **Signal Spam** (cf. encadré 5), on peut reprocher à la France un manque de dialogue et une coopération insuffisante entre les différents acteurs de la sécurité.

Encadré 5

Signal Spam - Seul exemple de partenariat public-privé réussi ?

Signal Spam est une association qui regroupe des organismes publics (CNIL, ANSSI, OCLCTIC, Gendarmerie nationale) et privés (fournisseurs d'accès Internet, expéditeurs de messages, éditeurs de logiciels de sécurité, etc.) dans le but de lutter contre les spams et la cybercriminalité. Pour cela, elle recueille les signalements des internautes grâce à sa plateforme en ligne (www.signal-spam.fr) et les redistribue à ses partenaires sous forme d'information adaptée à leurs différentes missions : "top 30" des plus gros spammeurs en France pour la CNIL, détection d'ordinateurs infectés pour les fournisseurs d'accès et l'ANSSI, etc. L'association est intégralement financée sur fonds privés, car les entreprises trouvent un intérêt économique à y participer. Les projets en cours (rapprochement avec l'association Phishing Initiative, participation au projet européen de "Centre de cybersécurité avancée"⁽⁴⁹⁾) témoignent de la volonté de Signal Spam d'accroître son influence dans la lutte contre la cybercriminalité.

Extrait de la note d'analyse 324 – Mars 2013 : *Cybersécurité, l'urgence d'agir*
(<http://www.strategie.gouv.fr/content/cybersecurite-urgence-na324>)

5. Charte déontologique et déclarations de conformité

Signal Spam s'est doté en mai 2012 d'une charte déontologique publique qui s'applique à ses membres. Ce texte présente des recommandations pour chaque catégorie de membre de l'association : tant les expéditeurs de messages que les opérateurs de réseau et fournisseurs de messagerie, sans oublier les autorités publiques, trouvent dans le texte de la charte des critères techniques et les descriptions de bonnes pratiques à l'aune desquels ils peuvent mesurer leur avancement en matière de lutte contre le spam.

Les nouvelles candidatures de sociétés impétrantes sont soumises à la validation préalable d'une déclaration de conformité à charte déontologique de Signal Spam. Tout candidat dont la déclaration ne pourrait être validée ne saurait être admis au sein de l'association. Tout membre qui contreviendrait à la lettre ou à l'esprit de la charte peut être exclu de Signal Spam.

Depuis l'adoption de la charte déontologique :

- ✓ **10** déclarations de conformités à charte déontologique ont été soumises pour validation à Signal Spam de la part de membres historiques et de candidats à une adhésion.

Parmi celles-ci :

- ✓ **6** déclarations de conformité ont été validées sans difficultés particulières ;
- ✓ **3** déclarations de conformité ont donné lieu à des discussions entre Signal Spam et les candidats afin de modifier et faire évoluer leurs pratiques vers une meilleure prise en compte des impératifs de la lutte contre le spam ;
- ✓ **1** déclaration de conformité n'a pu être validée en l'état.

Contact

Pour toutes vos questions, vous pouvez écrire à l'adresse suivante :

contact@signalspam.net